

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/7072  
8 janvier 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL LE 8 JANVIER 1966 PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies a récemment demandé que soient distribués les textes des trois déclarations faites par son gouvernement les 25, 26 et 28 décembre concernant la situation qui règne le long de la frontière entre le Cambodge et la République du Viet-Nam.

Je rappelle aux membres du Conseil de sécurité que, le 21 mai 1964, lors de l'examen par le Conseil de la plainte du Gouvernement cambodgien, Monsieur l'ambassadeur Adlai Stevenson avait résumé la politique de mon gouvernement à l'égard du Cambodge en ces termes :

"Si le peuple cambodgien tient à vivre dans la paix, la sécurité et l'indépendance, en restant libre de tout alignement avec l'extérieur si bon lui semble, nous voulons précisément pour lui ce qu'il veut lui-même. Nous ne nous opposons absolument en rien au voeu du Cambodge de suivre sa propre voie dans la paix et la sécurité."

M. Stevenson avait ajouté que le Cambodge ne pouvait être en sécurité tant que le Gouvernement du Viet-Nam du Nord continuerait d'organiser des actes de violence répétés à l'intérieur des frontières de l'Etat voisin, le Viet-Nam du Sud. Les Etats-Unis, avait-il dit, sont prêts à étudier toute mesure pratique et constructive en vue de résoudre le problème du maintien de la paix et de l'ordre public le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet-Nam du Sud.

La politique de mon gouvernement à l'égard du Cambodge et du peuple cambodgien demeure telle que M. Stevenson l'a définie en 1964. Mon gouvernement demeure prêt à étudier toute proposition constructive tendant à permettre au Cambodge de suivre dans la paix la voie qu'il s'est tracée.

A cet égard, le Gouvernement des Etats-Unis a pris note avec intérêt de la proposition formulée par le Chef de l'Etat cambodgien tendant à donner à la Commission internationale de contrôle un rôle accru au Cambodge. Mon gouvernement espère sincèrement que cette initiative du prince Norodom Sihanouk sera étudiée avec la plus grande attention par tous les pays intéressés au maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et conduira à l'adoption de mesures efficaces en vue d'empêcher toute utilisation abusive du territoire cambodgien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Arthur J. GOLDBERG